BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 530

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

382 474 427 RCS Orléans.
OPTIMA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 500000.00 EUR.
Adresse : 5, rue de la Bâtardière, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.
Précédent propriétaire : 382 474 427 RCS Orléans. **OPTIMA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ORLEANS MANUTENTION DEMENAGEMENT Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 5 rue de la Batardiere 45140 St Jean de la Ruelle Capital : 60000.00 EUR Numéro unique d'identification : 324227099 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : OPTIMA Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 5 rue de la Bâtardière 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle Capital : 500000.00 EUR Numéro unique d'identification : 382474427 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 472802.07 EUR - passif de 269346.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à 203 456,07 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société GROUPE NASSE, société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé 5, Rue de la Bâtardière à SAINT JEAN DE LA RUELLE (45140), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS sous le numéro 334 610 573, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ORLEANS MANUTENTION DEMENAGEMENT depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société OPTIMA. La société ORLEANS MANUTENTION DEMENAGEMENT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à minuit le dernier jour du mois au cours duquel le délai de trente jours, prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce, suivant la publicité prescrite par l'article L. 236-6 alinéa 2 du Code de commerce, arrivera à son terme. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du

Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ORLEANS au nom des deux sociétés le 8 juillet 2021. . Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 08.07.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ORLEANS MANUTENTION DEMENAGEMENT : 08.07.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Orleans)..

